



Communiqué de mise à disposition de documents

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2010

Dépôt du document de référence 2009

Gaumont annonce avoir déposé le 30 avril 2010 son Document de référence 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce document comprend notamment :

- le rapport financier annuel,
- le rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférents,
- le rapport annuel sur le programme de rachat d'actions,
- les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes,
- le document d'information annuel.

Le document de référence est tenu gratuitement à la disposition du public au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour toute personne en faisant la demande et peut également être consulté sur les sites Internet de la Société (www.gaumont.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

*
* *